



Note sur l'organisation de la FCPE 31 pour la saisie informatique des adhésions et des bureaux

1) Déclaration des bureaux des conseils locaux

Que votre conseil local ait un statut de section ou d'association, que la composition de votre conseil local ait changée ou non, à présent, c'est en ligne que nous vous invitons à déclarer votre bureau.

- ⇒ **Lien vers le formulaire de déclaration de la composition des bureaux des conseils locaux FCPE pour 2021/2022 :**
<https://forms.gle/KgZqsDHj1617B82x7>

Après l'élection du bureau de votre conseil local, il est impératif de le déclarer auprès de la FCPE 31.

L'adhésion étant individuelle, si les deux parents exercent une responsabilité au sein du conseil local, chaque parent doit adhérer.

À NOTER : Pour les membres du bureau adhérant dans un autre conseil local, merci de nous préciser lequel (nous vous conseillons toutefois d'adhérer de préférence dans le conseil local où vous exercez des responsabilités).

Attention : Les personnes qui ne sont pas adhérentes à la FCPE ne peuvent pas avoir de responsabilités au sein du bureau d'un conseil local.

Pour les associations : en cas de changement au sein du bureau de votre conseil local, pensez à le déclarer auprès de la préfecture et de votre banque.

2) L'adhésion

IMPORTANT : La FCPE n'est pas une association familiale. L'adhésion est donc individuelle.

	2021/2022	
	Base	Soutien
Part locale (reversée à l'association FCPE de l'établissement)	3.20 €	10 €
Part départementale (reversée à la FCPE 31)	5.45 €	10.65 €
Part nationale (reversée à la FCPE nationale)	6 €	6 €
Journal national (Revue des parents)	4 €	4 €
Total	18,65 €	30.65 €

L'adhésion se divise comme suit :

- la part locale, pour le fonctionnement du conseil local ;
- la part départementale, pour le fonctionnement du conseil départemental ;
- la part nationale, pour le fonctionnement de la fédération nationale ;
- l'abonnement à la revue des parents est facultatif. Son tarif couvre à 100% les frais d'édition et de distribution.

3) Adhésions papier - Reversement des adhésions et parts locales par le conseil local FCPE

Vous nous transmettez les bulletins d'adhésion accompagnés du bordereau de reversement des adhésions complété et du règlement (associations : un chèque de reversement – sections : tous les chèques).

- **Conseils locaux association :** vous reversez à la FCPE 31 le montant des adhésions, déduction faite des parts locales. Pour les adhésions reçues directement à la FCPE 31 : nous vous reversons par chèque les parts locales.
- **Conseils locaux section :** vous reversez à la FCPE 31 l'intégralité du montant des cotisations, le montant de vos parts locales est reporté sur votre ligne budgétaire gérée par la FCPE 31. Pour les adhésions reçues directement à la FCPE 31 : les parts locales sont également reportées sur votre ligne budgétaire.

-> Saisie des adhésions par la FCPE 31

Chaque bulletin d'adhésion est enregistré dans le logiciel national de la FCPE centralisant les adhésions de tous les départements. C'est à partir de cette base de données que se font les envois des revues et des newsletters nationales.

Les bulletins d'adhésions sont saisis par ordre d'arrivée à la FCPE 31. Nous vous conseillons donc, pour ne pas pénaliser vos adhérents, de nous transmettre les bulletins d'adhésion le plus rapidement possible et de faire plusieurs envois.

Pour une information exacte concernant chaque famille adhérente, il est INDISPENSABLE de renseigner lisiblement et en lettres capitales tous les champs du formulaire (coordonnées, informations sur les enfants, établissements fréquentés...).

4) Adhésions BAF – Bourses aux fournitures

La procédure est simple et rapide :

- Vous terminez vos saisies d'adhérents ;
- Vous transmettez par mail à l'adresse comptabilite@fcpe31.org une sauvegarde du logiciel ;

Démarrez le logiciel, identifiez-vous puis fermez-le : une fenêtre de sauvegarde s'affiche, enregistrez le fichier à un endroit où vous le retrouverez facilement.

- Nous vous adressons en retour :
 - un tableau récapitulatif des adhésions à importer -> vous le vérifiez et vous le validez par retour de mail ;
 - le bordereau de reversement des adhésions -> vous le vérifiez et nous le retournez par courrier accompagné du chèque de règlement ou par mail si vous effectuez un virement ;
- À réception du règlement, nous importons vos adhésions dans la base nationale et vous envoyons la liste de vos adhérents.

À noter que nous ne pouvons faire qu'une seule importation BAF par conseil local.

Vous nous transmettez les adhésions reçues après l'importation avec le bordereau de reversement et le règlement correspondant afin que nous les saissions manuellement.

5) Adhésions en ligne

/ VISUEL DE L'ADHÉSION EN LIGNE ET LIEN DIRECT /

Voici le lien direct vers la plateforme d'adhésion en ligne : <https://www.fcpe-adhesion.fr/031/adhesion>



Vous pouvez bien sûr utiliser ce visuel en y associant le logo personnalisé de votre conseil local.

/ L'ADHÉSION EN LIGNE EN PRATIQUE /

- **Pour une nouvelle adhésion** : complétez vos coordonnées, renseignez les informations relatives au(x) enfant(s), choisissez le niveau d'adhésion et réglez le montant.
- **Pour un renouvellement d'adhésion** : le site vous propose de mettre à jour votre mot de passe afin de vous connecter à votre espace adhérent, de modifier votre « fiche adhérent » et de choisir et régler votre cotisation annuelle à la FCPE.

En cas de problème pour récupérer votre mot de passe, cliquez sur ce lien : https://sso.fcpe.asso.fr/auth/realms/FCPE/login-actions/reset-credentials?client_id=app-fcpe-adhesion-front&tab_id=Y8J4vFYvmgU

Nous vous rappelons que l'adhésion à la FCPE est individuelle et non familiale. Dans le cas où les deux parents exercent une responsabilité au sein du conseil local, chaque parent doit adhérer.

/ COMMUNICATION DU LIEN DE L'ADHÉSION EN LIGNE AUX PARENTS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT /

Pour communication aux parents, vous pouvez reprendre le texte de la partie « En pratique » de ce message et insérer le visuel que vous trouverez ci-joint.

Vous pouvez y rattacher le lien hypertexte du site de l'adhésion en ligne (clic droit sur l'image / lien hypertexte <https://www.fcpe-adhesion.fr/031/adhesion>).

/ CHOIX DU CONSEIL LOCAL PRINCIPAL ET AJOUT D'UNE PART LOCALE SUR LE CONSEIL LOCAL PAR APPARTENANCE /

Les adhérents qui ont des enfants scolarisés dans plusieurs établissements scolaires peuvent à présent choisir leur conseil local principal par le biais d'un menu déroulant. Ils peuvent également, s'ils le souhaitent, ajouter une part locale supplémentaire sur leurs conseils locaux d'appartenance.

Exemple :

Pour un parent ayant un enfant scolarisé au collège Fermat et un autre enfant scolarisé à l'école Alfred de Musset sur la base d'une adhésion à 14.65 euros.

Celui-ci a choisi comme conseil local principal « Fermat collège » -> la part locale de l'adhésion se reporte automatiquement sur ce conseil local (la case est alors cochée).

S'il le souhaite, il peut également cocher le conseil local « Alfred de Musset » afin qu'une part locale de l'adhésion revienne à ce conseil local.

-> le montant de son adhésion passera alors à 17,85 € (adhésion à 14.65 € + 3.2 € de part locale supplémentaire).

Le principe est le même pour l'adhésion en ligne de soutien à 26,65 €.

SÉLECTIONNER LE CONSEIL LOCAL PRINCIPAL DANS LE MENU DÉROULANT	CHOISIR LE MONTANT DE L'ADHÉSION	LA COTISATION SE RATTACHE AU CONSEIL LOCAL PRINCIPAL Sans choix de la part de l'adhérent l'adhésion est rattachée au conseil local du premier enfant saisi par l'adhérent	FACULTATIF – AJOUTER UNE PART LOCALE AU CONSEIL LOCAL PAR APPARTENANCE (3.20€ pour une adhésion de base / 10€ pour une adhésion de soutien) LE MONTANT DE LA PART LOCALE SUPPLÉMENTAIRE S'AJOUTE AU MONTANT GLOBAL DE L'ADHÉSION Pour cet exemple : 14.65€ + 3.20€ = 17.85 €
<p>SÉLECTIONNEZ VOTRE CONSEIL LOCAL PRINCIPAL</p> <p>FERMAT COLLEGE (S)</p> <p>MONTANT DE MON ADHÉSION</p> <p><input type="radio"/> Adhésion en ligne de base à 14.65€ : 14,65 €</p> <p><input type="radio"/> Adhésion en ligne de soutien à 26.65€ : 26,65 €</p> <p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p><input type="checkbox"/> Je m'abonne à la Revue des Parents (4,00 €)</p> <p>Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart d'informations départementales le cas échéant (6 numéros par an).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE</p> <p>FAIRE UN DON</p> <p><input type="checkbox"/> Je soutiens la FCPE en faisant un don</p> <p>La Fédération de Parents d'Élèves reconnue d'utilité publique est habilitée à délivrer des reçus dons aux œuvres ouvrant droit à réduction fiscale à hauteur de 66%, pour les adhérents ainsi que pour les donateurs.</p> <p>Voir le récapitulatif</p>	<p>SÉLECTIONNEZ VOTRE CONSEIL LOCAL PRINCIPAL</p> <p>FERMAT COLLEGE (S)</p> <p>MONTANT DE MON ADHÉSION</p> <p><input type="radio"/> Adhésion en ligne de base à 14.65€ : 14,65 €</p> <p><input type="radio"/> Adhésion en ligne de soutien à 26.65€ : 26,65 €</p> <p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p><input type="checkbox"/> Je m'abonne à la Revue des Parents (4,00 €)</p> <p>Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart d'informations départementales le cas échéant (6 numéros par an).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE</p> <p>FAIRE UN DON</p> <p><input type="checkbox"/> Je soutiens la FCPE en faisant un don</p> <p>La Fédération de Parents d'Élèves reconnue d'utilité publique est habilitée à délivrer des reçus dons aux œuvres ouvrant droit à réduction fiscale à hauteur de 66%, pour les adhérents ainsi que pour les donateurs.</p> <p>Voir le récapitulatif</p>	<p>SÉLECTIONNEZ VOTRE CONSEIL LOCAL PRINCIPAL</p> <p>FERMAT COLLEGE (S)</p> <p>MONTANT DE MON ADHÉSION</p> <p><input checked="" type="radio"/> Adhésion en ligne de base à 14.65€ : 14,65 €</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conseil Local FERMAT COLLEGE (S)</p> <p><input type="checkbox"/> Conseil Local ALFRED DE MUSSET PR (A)</p> <p><input type="radio"/> Adhésion en ligne de soutien à 26.65€ : 26,65 €</p> <p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p><input type="checkbox"/> Je m'abonne à la Revue des Parents (4,00 €)</p> <p>Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart d'informations départementales le cas échéant (6 numéros par an).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE</p> <p>FAIRE UN DON</p> <p><input type="checkbox"/> Je soutiens la FCPE en faisant un don</p> <p>La Fédération de Parents d'Élèves reconnue d'utilité publique est habilitée à délivrer des reçus dons aux œuvres ouvrant droit à réduction fiscale à hauteur de 66%, pour les adhérents ainsi que pour les donateurs.</p> <p>Voir le récapitulatif</p>	<p>SÉLECTIONNEZ VOTRE CONSEIL LOCAL PRINCIPAL</p> <p>FERMAT COLLEGE (S)</p> <p>MONTANT DE MON ADHÉSION</p> <p><input checked="" type="radio"/> Adhésion en ligne de base à 14.65€ : 17,85 €</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conseil Local FERMAT COLLEGE (S)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conseil Local ALFRED DE MUSSET PR (A)</p> <p><input type="radio"/> Adhésion en ligne de soutien à 26.65€ : 26,65 €</p> <p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p><input type="checkbox"/> Je m'abonne à la Revue des Parents (4,00 €)</p> <p>Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart d'informations départementales le cas échéant (6 numéros par an).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE</p> <p>FAIRE UN DON</p> <p><input type="checkbox"/> Je soutiens la FCPE en faisant un don</p> <p>La Fédération de Parents d'Élèves reconnue d'utilité publique est habilitée à délivrer des reçus dons aux œuvres ouvrant droit à réduction fiscale à hauteur de 66%, pour les adhérents ainsi que pour les donateurs.</p> <p>Voir le récapitulatif</p>

Comme l'an dernier, l'adhérent peut, par ailleurs, choisir de s'abonner à la Revue des parents pour 4€/an, recevoir gratuitement la Newsletter nationale et/ou soutenir la FCPE en faisant un don.

/ REVERSEMENT DE VOS PARTS LOCALES /

Les adhésions en ligne sont directement enregistrées dans le logiciel national de gestion des adhésions « FCPE-adhésion »*.

* Il s'agit du logiciel que nous utilisons déjà pour saisir manuellement les adhésions format papier que vous nous transmettez et dans lequel sont importées les adhésions du logiciel de gestion des « Bourses aux fournitures ». Ce logiciel constitue la base adhérents du département.

Les règlements des adhésions en ligne se font par chaque adhérent auprès du prestataire HiPay et sont centralisés sur le compte de la FCPE 31.

La FCPE 31 vous restituera votre part locale en deux fois :

- au mois de décembre
- au mois d'aout en fin de campagne

Dans le cas où vous rencontreriez des problèmes de trésorerie et auriez besoin d'un reversement anticipé, n'hésitez pas à nous contacter par mail : comptabilite@fcpe31.org

6) Accès à FCPE adhésion pour les conseils locaux

Nous avons la possibilité de vous donner accès en lecture à la plateforme de gestion des adhésions. Vous pouvez en faire la demande via le formulaire de déclaration du bureau (*voir ci-dessus*).

Cet accès à « FCPE-adhésion » vous permet de consulter vos listes d'adhérents en temps réel et de les éditer au format Excel ou PDF.

NB : La FCPE 31 vous communique vos listes d'adhérents sur demande à l'adresse comptabilite@fcpe31.org

Pour faciliter le traitement des demandes, merci d'indiquer dans l'objet de votre message : LISTE ADHÉRENTS – NOM DU CONSEIL LOCAL

7) Reçus fiscaux

Les reçus fiscaux sont envoyés par mail à l'adresse principale du conseil local FCPE. Pour information, les justificatifs pour les réductions d'impôt pour les dons aux associations reconnues d'utilité publique ne sont plus à joindre à la déclaration d'impôt mais sont à conserver 3 ans en cas d'un éventuel contrôle.

8) Transfert des adhésions à la FCPE nationale

Les adhésions sont transférées au siège national par la FCPE, c'est elle qui reverse la part nationale collectée auprès des conseils locaux. La fédération nationale se charge du routage pour l'envoi des revues aux adhérents.